

Commune de Vich

Rapport de la commission des routes

Sur le préavis N°06/2022-2023

Concernant la demande de crédit de construction de CHF 120'000.- TTC pour les travaux de sécurisation du giratoire de la place Marcel Poncet

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,**

La commission des routes composée de Messieurs Paul Gerber, Stéphane Tomasso et Christian Bronsil s'est réunie le 13 juin 2023 afin d'étudier le préavis N° 06/2022-2023 concernant la demande de crédit pour des travaux de sécurisation du giratoire de la place Marcel Poncet. Elle a rencontré à cette occasion une délégation de la Municipalité que nous remercions pour ses explications et réponses apportées à nos questions.

A cette occasion, afin de déterminer la solution la plus adéquate pour sécuriser le giratoire de la place Marcel Poncet, la commission a parcouru avec la municipalité de nombreuses alternatives à savoir : L'aménagement de gendarmes couchés, un changement de revêtement ou encore une zone ondulante. Ces propositions ont été exclues car prohibées sur un tronçon de grande importance cantonale. De plus, elles seraient aussi une source importante de bruit. La commission a aussi proposé d'autres alternatives tel que le rajout d'un panneau passage piéton, la pose de catadioptres ou encore une coloration supplémentaire du passage piéton. Ces alternatives ont été présentées à la Direction Générale de la Mobilité et des Routes qui a répondu défavorablement pour toutes car les passages piétons sont visibles depuis suffisamment loin. Selon eux, trop d'infos tuent l'info.

Il en résulte que la proposition détaillée dans le préavis reste, à ce jour, l'unique solution permettant de sécuriser le giratoire.

A défaut d'avoir une étude démontrant l'efficacité de ladite proposition, la municipalité a présenté des exemples de travaux similaires dans d'autres communes. Néanmoins, la configuration des giratoires étant différentes, il est difficile de juger de la pertinence.

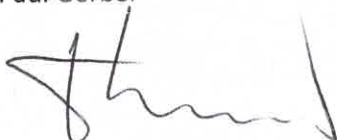
La commission s'est rendue avec la municipalité sur les lieux pour l'étudier. Grâce à des marquages, elle a pu se faire une idée des modifications proposées.

La commission conclue que ces mesures n'auront qu'un impact limité sur la vitesse des usagers et que les résultats seront insatisfaisants et surtout disproportionnés par rapport au coût des travaux.

Pour les motifs mentionnés ci-dessus, la commission des routes recommande au Conseil Communal de refuser le préavis municipal le N° 06/2022-2023 concernant la demande de crédit pour des travaux de sécurisation du giratoire de la place Marcel Poncet tel que présenté par la Municipalité.

Elle invite néanmoins la municipalité à insister auprès de la Direction Générale de la Mobilité et des Routes pour trouver une solution plus efficace et moins onéreuse afin de sécuriser le rond-point. Et dans l'attente d'une meilleure solution, nous proposons de relancer un appel pour recruter des patrouilleurs/patrouilleuses.

Paul Gerber



Stéphane Tomasso



Christian Bronsil

